



**Marisol Touraine,**  
Présidente d'Unitaid, Ancienne ministre

” LA VOLONTÉ DE SOUTENIR SES ENFANTS ET DE LÉGUER DU PATRIMOINE AUX JEUNES GÉNÉRATIONS GUIDE LES SENIORS.

**Dans un monde en proie aux crises, porteuses de fractures pour nos sociétés, créer du lien entre les générations est essentiel.** La pandémie a montré que la famille était le premier refuge face aux risques. Les mesures prises par les pouvoirs publics, tant sanitaires qu'économiques, ont visé à protéger les anciens tout en soutenant les actifs.

**Tisser du lien, c'est aussi transmettre aux jeunes générations au sein des familles.** La transformation de la société a modifié les comportements de cession du patrimoine. On hérite plus tard, vers 50 ans, à un moment où l'on a déjà construit une partie de sa vie. Un jeune sur 5 de moins de 30 ans est propriétaire, contre un tiers des seniors de plus de 60 ans. Le taux d'épargne progresse tout au long de la vie, pour atteindre 25 % pour les plus de 70 ans.

**La volonté de soutenir ses enfants et de léguer du patrimoine aux jeunes générations guide les seniors.** Donner un coup de pouce pour démarrer dans la vie, traverser une période difficile, ou acheter un premier logement, quand c'est possible, alors que les conditions d'accès au crédit se resserrent, est devenu un projet familial mobilisateur.

**En France, la fiscalité sur les successions facilite cette transmission :** plus des ¾ des ménages ne payent pas de frais de succession et les donations en ligne indirecte (beau-fils, neveu, etc) représentent 50 % du montant total des droits de transmission. Parallèlement, le patrimoine hérité a pris une place croissante : la majorité du patrimoine des individus est constitué par le patrimoine hérité. Cela explique l'intérêt porté, dans tous les pays développés, aux politiques de redistribution du flux successoral comme levier pour promouvoir l'égalité des chances.



# L'ÉPARGNE INTERGÉNÉRATIONNELLE

➤ **L'HÉRITAGE EST DEvenu UN FACTEUR DÉTERMINANT DANS LA CONSTITUTION DU PATRIMOINE.**

Le flux successoral augmente très fortement : la somme des transmissions patrimoniales représente aujourd'hui 15 % du revenu national, contre 5 % en 1950. Pourtant, l'épargne, qui continue de progresser tout au long de la vie, est transmise plus tard aux générations suivantes. Cette transmission change par conséquent de nature et de destination. **Regards sur l'épargne aborde dans ce numéro le sujet de l'épargne intergénérationnelle.**

**50 ANS**

**C'EST L'ÂGE MOYEN POUR HÉRITER EN 2022**

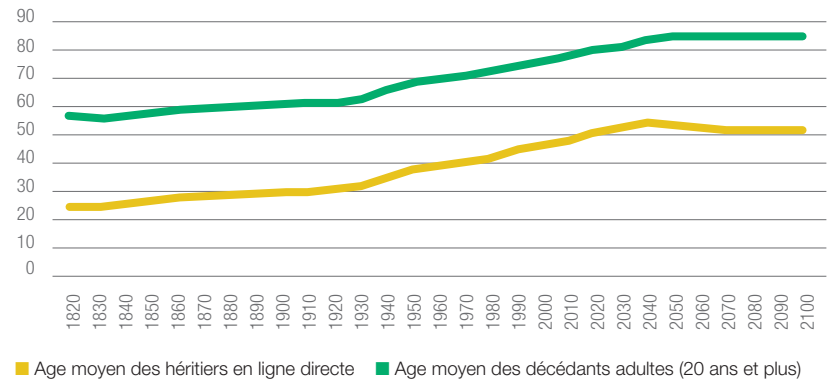
Source : note du CAE n° 69, Décembre 2021, « Repenser l'héritage ».

# COMMENT LA TRANSMISSION INTERGÉNÉRATIONNELLE A-T-ELLE ÉVOLUÉ ?

**La nature de la transmission intergénérationnelle de patrimoine a beaucoup évolué. En particulier, l'âge des héritiers a considérablement augmenté :** on hérite aujourd'hui à environ 50 ans, contre 30 ans au début du siècle dernier<sup>(1)</sup>. Cette tendance est répandue dans tous les pays développés. En cause notamment, un allongement de la durée de vie, qui a augmenté d'un tiers sur la même période. Au 1<sup>er</sup> janvier 2022, 21 % des personnes ont 65 ans ou plus et 10 % ont 75 ans ou plus<sup>(2)</sup>. Le vieillissement de la population s'accélère depuis le milieu des années 2010, avec l'arrivée aux âges seniors des premières générations nées du baby-boom.

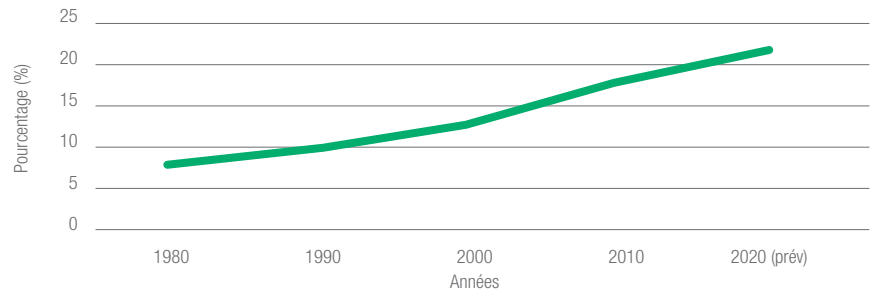
**La valeur du patrimoine des ménages français a très fortement augmenté dans les années 1990 et 2000, renforçant la position dominante des seniors** (50 ans et plus). Entre 1980 et 2015, la valeur réelle du revenu disponible des ménages français a augmenté de 77 %, passant de 719 à 1 275 milliards d'euros. Parallèlement, leur patrimoine a été multiplié par trois<sup>(3)</sup>.

Graphique 1 - Âge moyen au décès et à l'héritage, France 1820-2100



Source : Thomas Piketty, Le capital au 21<sup>e</sup> siècle, 2013

Graphique 2 - Successions et donations annuelles en pourcentage du revenu disponible net des ménages

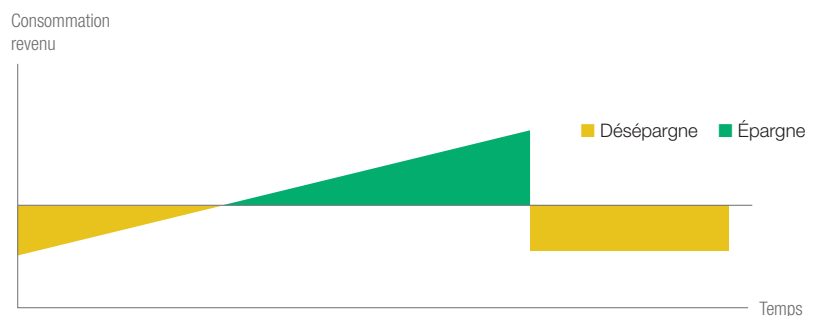


Source : France Stratégie, « Peut-on éviter une société d'héritiers ? », janvier 2017.

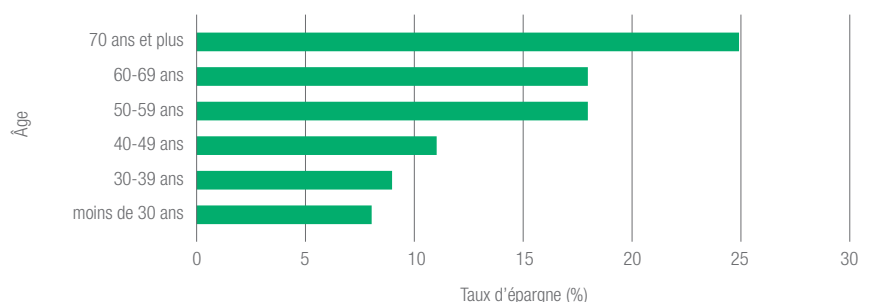
## QU'EST-CE QUE LA THÉORIE DU CYCLE DE VIE ?

**Les économistes Albert Ando et Franco Modigliani ont modélisé dans les années 1960 les différentes phases d'épargne et de désépargne au cours d'une vie.** Schématiquement, au début de son existence, l'individu emprunte pour financer ses études, puis il trouve un travail, rembourse ses dettes et commence à se constituer une épargne. À la retraite, il désépargne pour maintenir son niveau de vie.

Cette théorie repose sur un modèle anglo-saxon avec peu ou pas de couverture retraite obligatoire. En France, elle n'est pas entièrement vérifiée, **le taux d'épargne continuant d'augmenter au-delà de 50 ans, pour atteindre 25 % pour les plus de 70 ans.** Cela s'explique en partie par la volonté de transmettre un patrimoine aux générations suivantes.



Graphique 3 - Taux d'épargne des ménages français en fonction de l'âge



Source : Données INSEE, 2017.

1. Note du CAE n° 69, Décembre 2021, « Repenser l'héritage » - 2. Données annuelles 2022, INSEE  
3. France Stratégie, « Peut-on éviter une société d'héritiers ? », janvier 2017.

# CONTRAIREMENT A UN SENTIMENT RÉPANDU, LA FRANCE PRÉSENTE UN RÉGIME TRÈS FAVORABLE AUX TRANSMISSIONS DE PATRIMOINE

## L'ASSURANCE-VIE

L'assurance vie demeure l'outil d'épargne et le levier de transmission intergénérationnelle privilégié. C'est le produit d'épargne préféré des Français. Elle représente 23,7 milliards d'euros de collecte nette en 2021. 18 millions de Français détiennent un contrat d'assurance vie et 38 millions en ont bénéficié en 2021<sup>(6)</sup>. Les encours qu'elle représente (1 876 milliards d'euros à fin 2021) sont investis par les assureurs à hauteur d'environ 60 % dans les entreprises et à environ 30 % dans le financement des États et de l'action publique.

La fiscalité sur la transmission de patrimoine reste l'une des moins acceptées par l'opinion publique. Selon un sondage Opinion Way de septembre 2021 pour France Assureurs, 56 % des Français jugent injustes les droits de succession, loin devant les autres impôts et taxes. La majorité des Français s'estime concernée par la transmission du patrimoine et estime injuste sa taxation.

Pourtant, 85 % de la population ne paye aucun impôt sur les successions<sup>(4)</sup>. Les niveaux de taxation successorale restent élevés par rapport aux voisins, car ils reflètent le maintien d'une forte différenciation entre lignes directes (enfants, petits-enfants, conjoint) et lignes indirectes. Si elles constituent moins de 10 % du capital transmis, les transmissions en ligne indirecte représentent plus de 50 % des droits de mutation à titre gratuit. L'augmentation des recompositions familiales et l'allongement de la durée de vie tendent à modifier cette proportion.

Parmi les principaux dispositifs facilitant la transmission, les donations sont défiscalisées à hauteur de 100 000 € par enfant, tous les 15 ans. Le « pacte Dutreil » permet quant à lui, sous certaines conditions, de faire bénéficier la transmission d'une entreprise familiale d'une exonération de droits de mutation à titre gratuit à concurrence des 3/4 de sa valeur.

L'héritage médian s'élève à environ 70 000 €. Moins de 10 % d'individus hériteront de plus de 500 000 € de patrimoine au cours de leur vie. Le patrimoine hérité est ainsi redevenu le déterminant fondamental pour atteindre le haut de la distribution des niveaux de vie<sup>(5)</sup>.

## LA TRANSMISSION DE L'ÉPARGNE DES SENIORS VERS LES PLUS JEUNES EST UN ENJEU POUR L'ACCESSION A LA PROPRIÉTÉ

La transmission de l'épargne intergénérationnelle peut aussi avoir pour effet de faciliter l'accès à la propriété pour les plus jeunes. En 1990, 65 % des plus de 60 ans étaient propriétaires. 25 ans plus tard, ils étaient 74 %. En revanche, la part de propriétaires a reculé dans toutes les autres catégories d'âges. Les ménages de plus de 60 ans détiennent environ 3 000 milliards d'euros de patrimoine immobilier, soit 46 % de la richesse immobilière totale en France<sup>(7)</sup>.

La question de la transmission du patrimoine devient de plus en plus prégnante pour les primo-accédants, d'autant qu'on hérite aujourd'hui à un âge où l'on est déjà propriétaire, et sujet à une aversion au risque croissante<sup>(8)</sup>. Dans un contexte où les nouvelles mesures sur les taux d'endettement viennent resserrer les possibilités d'emprunt depuis le 1<sup>er</sup> janvier, 33 % des acquéreurs franciliens ont pu acheter leur logement grâce à leur famille en profitant d'un héritage ou de donations<sup>(9)</sup>.

Graphique 4 - Taux de détention des actifs de patrimoine par les ménages selon l'âge



Source : Données INSEE, 2018.

4. France Stratégie, « Comment réformer la fiscalité des successions », janvier 2017 - 5. Note du CAE n° 69, Décembre 2021, « Repenser l'héritage » - 6. Sondage Opinion Way, septembre 2021, pour France Assureurs - 7. Jean-Hervé Lorenzi, Allain Villemeur, François-Xavier Albouy, La question intergénérationnelle, 2021 - 8. Jean-Hervé Lorenzi, Allain Villemeur, François-Xavier Albouy, La question intergénérationnelle, 2021 - 9. Sondage courtier Pretto 2022

## CHIFFRES CLÉS

**85 %** DE LA POPULATION NE PAYE AUCUN IMPÔT SUR LES SUCCESSIONS.

**60 %** C'EST LA PART DE LA FORTUNE HÉRITÉE DANS LE PATRIMOINE TOTAL

**70 000 €** C'EST LE MONTANT DE L'HÉRITAGE MÉDIAN

# LA PART DU PATRIMOINE HÉRITÉ DANS LA RICHESSE TOTALE DES MÉNAGES, QUI A SUIVI LA MÊME TRAJECTOIRE EN ALLEMAGNE ET AUX ÉTATS-UNIS, A PRESQUE DOUBLÉ EN 50 ANS.

**En France, la part de la fortune héritée dans le patrimoine total représente désormais 60 % contre 35 % au début des années 1970 (CAE)<sup>(10)</sup>.**

On note en outre une extrême concentration du patrimoine hérité : au sein d'une cohorte, **50 % des individus auront hérité de moins de 70 000 euros de patrimoine tout au long de leur vie**, et parmi ceux-là, une large fraction n'aura hérité d'aucun patrimoine. En revanche moins de 10 % d'individus hériteront de plus de 500 000 euros de patrimoine au cours de leur vie. Au sein même de ce dernier décile, la concentration est extrême : le top 1 % des héritiers d'une génération recevra en moyenne plus de 4,2 millions d'euros nets de droits et le top 0,1 % environ 13 millions d'euros<sup>(11)</sup>.

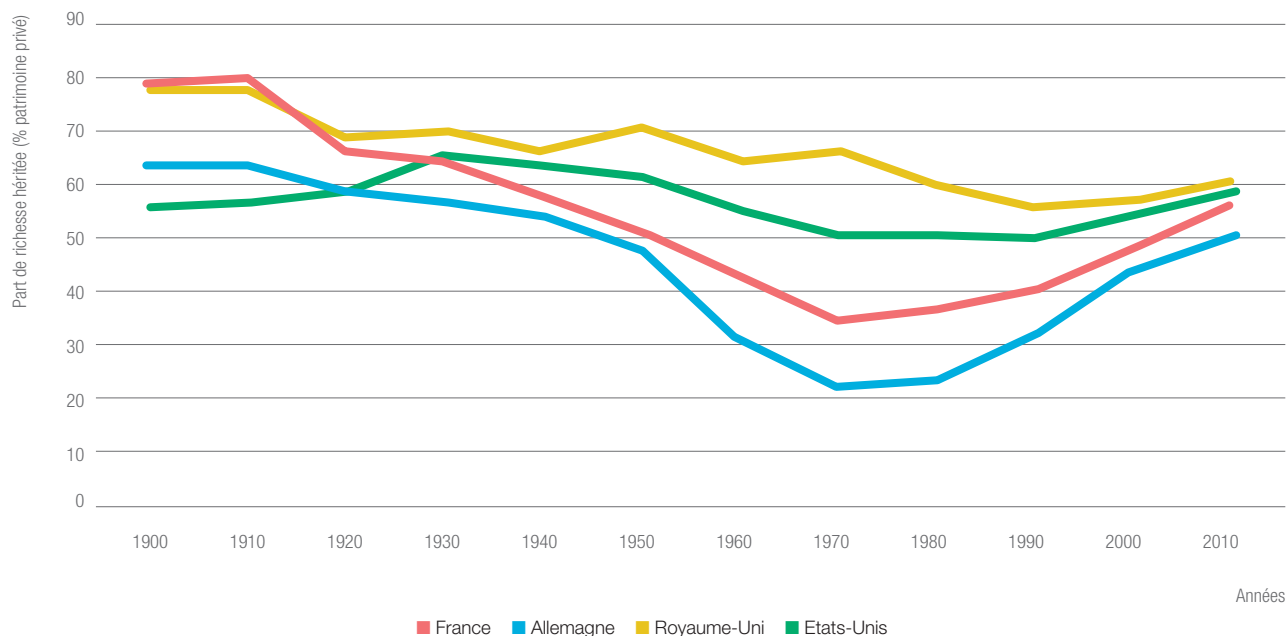
Mais la perspective historique et géographique permet de relativiser ces variations au cours du temps. Aux Etats-Unis, au Royaume-

Uni et en Allemagne, comme en France, les courbes ont des profils « en cloche », depuis le début du XX<sup>e</sup> siècle. Deux explications : d'un côté des flux d'héritages et donations très faibles dans l'immédiat après-guerre, et de l'autre des taux d'épargne élevés qui favorisent l'accumulation patrimoniale.

**Aux Etats-Unis, au début du siècle, on constate en outre un effet « Nouveau Monde »** qui pourrait être dû au fait que les migrants arrivaient en général avec un héritage limité et devaient se constituer une épargne personnelle.

**La part de richesse héritée dépend de nombreux paramètres économiques et démographiques qui peuvent varier** (taux de mortalité, motifs d'épargne et de transmission, etc.). La croissance économique joue également un rôle important : plus elle est faible et plus la part de richesse héritée augmente.

**Graphique 5 - Part de richesse héritée en France, Allemagne, Royaume-Uni et Etats-Unis (1900-2010)**



Source : Données Banque de France, Billet n°96, décembre 2018.

10. Les termes de richesse héritée et héritage représentent ici à la fois la richesse transmise au décès et celle transmise du vivant des individus - 11. CAE, décembre 2021.